



COMMUNE  
DE LA  
GRANDE BÉROCHE

**Arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement d'un montant de CHF 300'000.- pour le réaménagement des locaux des sapeurs-pompiers volontaires du DPS3 de Saint-Aubin-Sauges**

**Le Conseil général de la commune de La Grande Béroche,**

vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964 ;

vu la loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC), du 24 juin 2014 ;

vu le règlement sur les finances, du 20 novembre 2023 ;

vu le rapport du Conseil communal, du 5 juin 2024 ;

**arrête :**

**Art. 1<sup>er</sup> :** Un crédit d'engagement d'un montant de CHF 300'000.- est accordé au Conseil communal pour la rénovation de la caserne du DPS3 de Saint-Aubin-Sauges.

**Art. 2 :** La dépense sera portée aux comptes des investissements dans le chapitre « 1500 Service du feu » et amortie conformément à la loi au taux de 4,75%.

**Art. 3 :** Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

**Art. 4 :** Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui deviendra exécutoire à l'expiration du délai référendaire.

La Grande Béroche, le 24 juin 2024

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL  
La présidente, La secrétaire,  
Donatella Vantaggio Maëlle Petitpierre